Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 30/10/2026

MAISON DE LA BOTTARGA Sas Maison de la Bottarga rappelle Saucisse de Thon

- Noms des modèles ou références concernés : **saucisse de thon lot 250**
- Marque : **Maison de la Bottarga**
- **Lot 250 Date limite de consommation 22/10/2026**
- Date début/fin de commercialisation : **du 07/09/2026 au 11/09/2026**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Informations complémentaires : **produit unique similaire a saucisse de cochon**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **poiscaille SAS Guireaud Entrepot Frugi 19 Avenue Ampere 91320 Wissous**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **rappel lot pour destruction car detection d'histamine**
- Risques encourus par le consommateur : **Toxines endogènes : histamine**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Ne plus utiliser le produit, Détruire le produit.**
- Préconisation sanitaire :
  Les toxi-infections alimentaires à histamine apparaissent en ½ heure à quelques heures après la consommation du plat responsable et consistent en une allergie aiguë. Les symptômes observés sont classiquement des rougeurs et un « gonflement » du visage, des maux de tête, une sensation de chaleur et de malaise, associés à des signes digestifs (nausées, vomissements, diarrhée). Les personnes à terrain allergique sont particulièrement concernées car elles peuvent en outre présenter des troubles respiratoires aigus : elles doivent absolument s'abstenir de consommer les denrées mentionnées et, en cas d'apparition de tels symptômes, consulter sans délai le service des urgences. La rémission est habituellement spontanée et accélérée grâce à l'administration d'un anti-histaminique.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**

CONTACT

- Numéro de contact : **06836032712**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre